

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'an 2008 marque une année spéciale pour la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la fondation). Nous célébrons dix années au service des parents canadiens, les aidant à épargner pour l'éducation future de leurs enfants.

De fait, le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le régime Global) a, depuis ses débuts, mis près de 25,6 millions de dollars en aide financière aux études (AFE) à la portée des familles et leur a retourné des dépôts également.

Dans le but d'aider à commémorer l'anniversaire de Global, j'ai le plaisir de présenter plusieurs avantages et changements qui rehausseront votre expérience auprès de la fondation et de ses placeurs<sup>†</sup>. Ensuite, je passerai en revue quelques faits saillants de l'exercice 2007.

### Le don d'une éducation

La plupart des parents désirent contribuer davantage au régime d'épargne-études de leurs enfants. Grâce à l'avantage d'une croissance composée à impôts différés, épargner au plus tôt peut sensiblement augmenter la valeur d'un REÉÉ au fil du temps. Mais comment faire pour épargner davantage pour l'éducation de votre enfant, surtout si votre budget est restreint?

La Carte-cadeau du régime Global peut aider. N'oubliez pas que vous n'êtes pas la seule personne pouvant financer l'éducation de votre enfant. Partagez les avantages de la Carte-cadeau du régime Global avec votre famille et vos amis lors du prochain anniversaire de votre enfant, voire de toute autre fête spéciale. Votre enfant en bénéficiera. Vous en bénéficierez. Et c'est tellement plus facile que de magasiner pour trouver un cadeau. On peut acheter en ligne des cartes-cadeaux de 50 \$ et de 100 \$ au [www.globalfinancial.ca/carte-cadeau](http://www.globalfinancial.ca/carte-cadeau).

### Surviv des finances

Bien des parents comme vous continuent d'apprécier la valeur d'ouvrir un régime d'épargne-



**Sam Bouji**  
Président et chef de la direction  
Régime fiduciaire d'épargne-études Global

études comme le régime Global. En 2007, plus de 9 800 enfants ont été inscrits au régime Global, ce qui représente une augmentation de 13 % environ par rapport à l'an dernier.

Les marchés financiers ont continué d'être marqués par la volatilité en 2007, surtout au cours du dernier

trimestre. Au 31 décembre 2007, le taux de rendement du régime Global s'est établi à 4,72 % avant le retrait des frais d'administration et d'autres frais et il peut varier en fonction des dépôts et des fonds de subvention des régimes individuels. Depuis l'instauration du régime, le taux de rendement moyen se chiffre à 5,7 % approximativement.

En 2007, le régime Global a mis environ 2,6 millions de dollars à la portée des familles canadiennes en aide financière aux études pour aider à défrayer les droits de scolarité, les frais de logement, les coûts de livres et d'autres frais scolaires.

### Changements récents apportés au REÉÉ facilitant les épargnes

Les parents peuvent maintenant se prévaloir des nouveaux changements apportés au Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) suite au budget 2007 du gouvernement fédéral.

Le plafond annuel des cotisations au REÉÉ de 4 000 \$ a été éliminé, vous permettant de cotiser n'importe quel montant à n'importe quel moment, à concurrence du plafond viager de 50 000 \$, par rapport au plafond précédent de 42 000 \$.

Cela vous permet de tirer parti de la croissance composée à impôts différés du REÉÉ. Même de petites augmentations des cotisations faites tôt dans la vie d'un REÉÉ peut finir par créer des milliers de dollars additionnels aux fonds destinés à l'éducation universitaire ou collégiale de votre enfant.

Du reste, le plafond de cotisations annuelles à un REÉÉ admissible à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) est passé de 2 000 \$ à 2 500 \$. Cette augmentation peut ajouter un montant de subvention admissible supplémentaire de 100 \$, à concurrence de 500 \$ par année - pour un maximum viager de 7 200 \$ en fonds de subvention.

Si vous n'avez pas maximisé vos cotisations de REÉÉ, vous disposez maintenant de droits de cotisation inutilisés supplémentaires pour « rattraper » vos cotisations et recevoir le montant accru de la SCÉÉ, qui est passé de 800 \$ à 1 000 \$ par année.

Les étudiants à temps partiel pourront recevoir des paiements d'aide aux études allant jusqu'à 2 500 \$ pour chaque semestre d'études de 13 semaines qui contient au moins 12 heures d'instruction par mois.

### Nouvel incitatif fiscal pour les résidents du Québec

Les parents québécois qui versent des cotisations au REÉÉ de leur enfant après le 20 février 2007 peuvent aussi se qualifier pour un crédit d'impôt remboursable par leur gouvernement provincial. Ce stimulant fiscal de la Subvention québécoise pour l'épargne-études pourrait ajouter jusqu'à 3 600 \$ au REÉÉ d'un enfant.

### Faites-nous savoir vos opinions

Dans le but d'améliorer sans cesse nos services, nous avons besoin de savoir ce que nous faisons bien et ce que nous pourrions mieux faire. J'aimerais vous encourager à remplir en ligne le Sondage sur la satisfaction des clients du 10<sup>e</sup> anniversaire de Global ([www.globalfinancial.ca/sondage2008](http://www.globalfinancial.ca/sondage2008)) d'ici le 31 juillet 2008. Et à titre de remerciement, nous vous offrons la chance\* de gagner l'une des cinq cotisations de 100 \$ pour le régime Global de votre enfant.

**Au nom de toute l'équipe Global, je vous remercie de votre soutien au cours des dix dernières années. Nous anticipons avec plaisir l'occasion de continuer d'aider les parents à faire des épargnes en vue d'assurer l'éducation future de leurs enfants.**



**Sam Bouji**  
Président et chef de la direction

† La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global, Les Investissements Global Maxfin Inc. ou un placeur autorisé.

\* Pour modalités et conditions, visitez svp notre site Web à [www.globalfinancial.ca/sondage2008](http://www.globalfinancial.ca/sondage2008) ou entrez en contact avec le numéro sans frais de services à la clientèle à 1-877-460-7377 ou à Toronto 416-741-7377.

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### Aux administrateurs de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

Le 17 mars 2008

Nous avons vérifié les états de l'actif net du Régime fiduciaire d'épargne études Global aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues

du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime fiduciaire d'épargne

études Global aux 31 décembre 2007 et 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Pricewaterhousecoopers s.r.l. / s.r.l. s.r.l.*

Comptables agréés

## RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL ÉTATS DE L'ACTIF NET

Aux 31 décembre 2007 et 2006

Actif	2007 \$	2006 \$
<b>Encaisse et placements à court terme</b>	<b>5 703 851</b>	<b>3 071 413</b>
<b>Placements</b> - à la juste valeur (coût : 186 223 870 \$; 145 547 050 \$ pour 2006) (notes 2 et 3)	<b>186 531 177</b>	<b>145 617 837</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>1 088 746</b>	<b>667 721</b>
	<u><b>193 323 774</b></u>	<u><b>149 356 971</b></u>
<b>Passif</b>		
<b>Comptes créditeurs</b> (note 4)	<b>2 469 324</b>	<b>1 100 816</b>
<b>Compte d'épargne des cotisants</b> (notes 2 et 5) (tableau 2)	<b>129 869 950</b>	<b>101 588 903</b>
	<u><b>132 339 274</b></u>	<u><b>102 689 719</b></u>
<b>Actif net</b>	<u><b>60 984 500</b></u>	<u><b>46 667 252</b></u>
<b>Composé de</b>		
Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales (note 6) (tableau 2)	<b>42 441 140</b>	<b>31 534 103</b>
Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements (tableau 2)	<b>18 236 053</b>	<b>15 062 362</b>
Plus-value latente des placements	<b>307 307</b>	<b>70 787</b>
	<u><b>60 984 500</b></u>	<u><b>46 667 252</b></u>

Approuvé par le Conseil de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



Sam Bouji  
Administrateur



Frank Gataveckas  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

	2007 \$	2006 \$
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice</b>	<b>4 650 322</b>	<b>3 848 213</b>
<b>Dépôts dans le cadre du programme de SCEE</b>	<b>8 890 979</b>	<b>7 596 697</b>
<b>Bon d'études canadien (BEC)</b>	<b>1 370 976</b>	<b>560 903</b>
<b>Subvention d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES)</b>	<b>1 968 380</b>	<b>496 972</b>
<b>Paiements à des personnes désignées</b>		
Paiements d'aide à l'éducation	(997 027)	(666 886)
Subventions gouvernementales	(1 323 299)	(887 870)
Produits financiers tirés des subventions gouvernementales	<u>(243 083)</u>	<u>(158 817)</u>
<b>Augmentation de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>14 317 248</b>	<b>10 789 212</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<u><b>46 667 252</b></u>	<u><b>35 878 040</b></u>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<u><b>60 984 500</b></u>	<u><b>46 667 252</b></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL TABLEAU 1 - DES CONTRATS D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉDUCATION

Aux 31 décembre 2007 et 2006

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Capital et produits financiers cumulés \$	Subventions gouvernementales et produits financiers cumulés \$
2000	84	35 238	8 267
2001	111	25 012	4 913
2002	533	24 581	3 984
2003	1 958	107 152	18 760
2004	5 642	405 193	66 423
2005	9 929	1 008 356	182 579
2006	16 404	2 102 121	353 641
2007	23 471	4 425 090	808 785
2008	30 970	8 662 150	1 741 011
2009	38 805	9 906 599	2 178 047
2010	52 402	11 390 800	2 667 773
2011	59 896	11 157 255	2 812 815
2012	76 522	11 889 219	3 126 483
2013	81 011	10 575 241	2 965 540
2014	87 738	10 173 997	2 987 597
2015	98 543	9 599 187	3 018 169
2016	103 416	9 105 302	2 978 012
2017	113 005	8 861 141	2 940 084
2018	122 508	8 502 532	2 977 651
2019	122 539	7 270 580	2 703 621
2020	137 559	6 901 114	2 755 325
2021	134 541	4 854 587	2 291 112
2022	137 009	3 303 334	2 474 028
2023	135 403	1 453 780	2 184 201
2024	139 861	989 261	1 514 727
2025	103 601	574 163	782 825
2026	34 006	79 952	468 040
2027	14 094	505	117 942
2028	8 430	-	31 346
<b>31 décembre 2007</b>	<b>1 889 991</b>	<b>143 383 442</b>	<b>47 163 701</b>
<b>31 décembre 2006</b>	<b>1 608 400</b>	<b>112 295 805</b>	<b>35 889 563</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

	2007 \$	2006 \$
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts	<b>7 360 025</b>	<b>6 162 603</b>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration (note 4)	<b>1 688 837</b>	<b>1 268 375</b>
Frais de vérification	<b>80 532</b>	<b>66 077</b>
Autres charges	<b>191 964</b>	<b>136 739</b>
	<u><b>1 961 333</b></u>	<u><b>1 471 191</b></u>
<b>Produits financiers nets</b>	<u><b>5 398 692</b></u>	<u><b>4 691 412</b></u>
<b>Gains réalisés et latents sur placements</b>		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	<b>(984 891)</b>	<b>411 437</b>
Variation de la plus-value latente des placements (note 2)	<b>236 521</b>	<b>(1 254 636)</b>
<b>Gains nets réalisés et latents (pertes) sur placements</b>	<u><b>(748 370)</b></u>	<u><b>(843 199)</b></u>
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice</b>	<u><b>4 650 322</b></u>	<u><b>3 848 213</b></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL

## TABLEAU 2 - RAPPROCHEMENT DES CONTRATS D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉDUCATION

Au 31 décembre 2007

Le tableau ci-après présente un sommaire des contrats d'aide à l'éducation :

Contrats à l'ouverture	Contrats entrés	Contrats sortis	Contrats à la fermeture
51 094	9 816	3 085	57 825

Le tableau ci-après présente un rapprochement du tableau 1 et de l'état de l'actif net

Capital total, subventions gouvernementales et produits financiers cumulés (tableau 1)

190 547 143

Constatés dans l'état de l'actif net sous :

Compte d'épargne des cotisants	129 869 950
Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales	42 441 140
Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements	18 236 053
	<u>190 547 143</u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il est géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « fondation »), organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada. Le régime fournit de l'aide financière à l'éducation postsecondaire aux personnes désignées dans les contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats A.F.E. »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFEEG »), société de régime fédéral constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du régime.

La fondation a fait approuver un spécimen du contrat A.F.E. par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats A.F.E. puissent être soumis à l'ARC à des fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat A.F.E. ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ne sont pas satisfaites.

Les cotisants au régime concluent des contrats A.F.E. avec la fondation. Aux termes d'un contrat A.F.E., le cotisant achète des parts du régime. Il autorise la fondation à déduire les frais liés à la prestation des services requis pour le régime. Ces frais sont décrits dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats A.F.E. Les produits financiers versés aux cotisants sont considérés comme des paiements de revenu accumulé (« PRA ») et sont donc imposables.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

#### Règles comptables

Ces états financiers, préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la direction touchant les montants présentés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière parfois importante. Les principales conventions comptables suivies par le régime sont résumées ci-après.

#### Adoption du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA

Le chapitre 3855 : « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA établissent des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces chapitres s'appliquent aux fonds d'investissement ayant un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006 et les normes exigent que les titres cotés dans

un marché actif soient évalués à la juste valeur selon le cours acheteur. Le chapitre 3855 s'applique de façon rétrospective sans retraitement. L'on n'a requis aucun redressement aux états de l'actif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 en ce qui concerne la réévaluation des placements à la juste valeur à l'aide du cours acheteur.

#### Compte d'épargne des cotisants

Le solde du compte d'épargne des cotisants correspond uniquement aux montants reçus des cotisants, moins les déductions, et ne comprend pas les montants à recevoir sur des contrats en cours. Le compte d'épargne aux cotisants répond à la définition d'un passif et il a été constaté comme tel à l'état de l'actif net.

#### Déductions des dépôts des cotisants

La fondation déduit des dépôts effectués par les cotisants, les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion, et le cas échéant, les primes d'assurance avant de déposer le solde des dépôts dans le compte d'épargne des cotisants.

#### Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais des programmes pour les groupes promoteurs est basée sur des frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de l'exercice sont versés à la SCFEEG au nom de la fondation. La fondation retient 3 % des frais d'adhésion perçus. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la fondation; ni le régime ni la SCFEEG n'est obligé de rembourser les frais d'adhésion.

#### Placements

Les placements dans les obligations sont inscrits à la juste valeur, établie au moyen du cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes réalisés et latents sur les placements sont établis au moyen de la méthode du coût moyen. L'escompte sur les obligations à coupon zéro est amorti sur la durée de vie de ces obligations selon la méthode des intérêts effectifs.

#### Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant moins de un an suivant la date des états de l'actif net. Ils sont évalués au coût non amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

### 3. Placements

#### Cotisations placées

	Valeur nominale \$	Coût/coût non amorti \$	Juste valeur \$
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55 %, échéant le 15 décembre 2012	26 080 000	26 472 944	26 514 307
Province d'Ontario 4,3 %, échéant le 8 mars 2017	23 810 000	23 396 705	23 558 346
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	16 870 000	16 666 077	16 813 185
Gouvernement du Canada 8 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2023	6 695 000	9 486 471	9 667 874
Gouvernement du Canada 4,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	6 265 000	6 343 212	6 389 383
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	5 675 000	5 805 752	5 766 242
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	3 175 000	3 244 321	3 257 240
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	3 000 000	3 055 075	3 005 942
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	3 000 000	2 986 943	2 984 165
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	3 000 000	2 994 240	2 963 448
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 18 février 2015	3 900 000	2 715 870	2 859 379
TD Canada Trust 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016 - 2105	3 000 000	2 822 814	2 808 650
Province de la C.-B. 4,7 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	2 630 000	2 621 486	2 684 334
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	1 620 000	2 548 422	2 595 990
Province d'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 412 702
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 11 avril 2016	1 419 000	921 505	985 718
Province de la C.-B., coupon zéro, échéant le 8 mars 2015	1 135 000	784 836	830 156
Province du Nouveau-Brunswick 9,25 %, échéant le 18 janvier 2013	448 000	580 518	548 049
La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie 6,3 %, échéant le 15 mai 2028	500 000	493 000	541 977
La Great-West, compagnie d'assurance-vie 6,14 %, échéant le 21 mars 2018	500 000	530 800	533 658
TD Canada Trust 5,69 %, échéant le 3 juin 2013 - 2018	500 000	520 750	512 274
Banque de Montréal 4,66 %, échéant le 31 mars 2009	500 000	511 700	499 728
Province d'Ontario 5 %, échéant le 8 mars 2014	175 000	180 863	181 187
Banque Scotia, billets de dépôt Global Alpha Strategy, série 1, échéant le 29 août 2014	10 000 000	10 000 000	9 381 000
Banque Scotia, billets de dépôt liés au fonds de dividendes du Canada, série 1, échéant le 31 août 2016	10 000 000	10 000 000	9 965 000
Banque de développement du Canada, obligation européenne indexée sur actions, série 2, échéant le 31 décembre 2008	1 000 000	1 000 000	832 100
		<u>139 057 708</u>	<u>139 092 034</u>

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût/coût non amorti \$	Juste valeur \$
<b>Subventions gouvernementales placées</b>			
Province d'Ontario 4,3 %, échéant le 8 mars 2017	11 780 000	11 594 565	11 655 494
Gouvernement du Canada 8 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2023	4 440 000	6 324 173	6 411 555
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	5 785 000	5 945 231	5 934 845
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	5 625 000	5 555 664	5 606 056
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55 %, échéant le 15 décembre 2012	4 990 000	5 056 090	5 073 098
Gouvernement du Canada 4,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	2 490 000	2 520 942	2 539 436
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	2 270 000	2 322 301	2 306 497
Province de la C.-B. 4,7 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	1 065 000	1 061 547	1 087 002
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	660 000	1 038 246	1 057 625
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	1 050 000	1 068 995	1 052 080
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	1 050 000	1 045 346	1 044 458
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	1 050 000	1 048 135	1 037 207
TD Canada Trust 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016 - 2105	1 050 000	988 110	983 028
Province de Québec 6 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2012	640 000	668 826	686 210
Société canadienne d'hypothèques et de logement 5,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2012	383 000	397 139	404 055
Province du Nouveau-Brunswick 6 %, échéant le 27 décembre 2017	350 000	372 372	392 394
Province du Manitoba 5,20 %, échéant le 3 décembre 2015	160 000	158 480	168 103
		47 166 162	47 439 143
		186 223 870	186 531 177

Le taux d'intérêt effectif pour ces instruments est 4,72 % (2006 - 4,21 %)

### 4. Opérations entre apparentés

- La fondation est le promoteur et l'administrateur du régime. En contrepartie des services d'administration qu'elle fournit, la fondation charge des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du régime depuis le 23 août 2004 (1/20<sup>e</sup> de 1 % de l'actif du régime avant le 23 août 2004). Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire et du conseiller en placements qui, avant le 23 août 2004, étaient des frais directement imputés au régime. La fondation remet les frais d'administration et de dépôt à la SCFEEG. La fondation retient 25 % des frais d'administration versés à la SCFEEG.
- La SCFEEG reçoit des cotisants des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts qu'effectuent les cotisants. De plus, la fondation remet à la SCFEEG 20 % - 40 % des primes que paient les cotisants sur l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- Les frais pour services spéciaux correspondent surtout aux montants facturés aux cotisants pour des chèques retournés et non honorés.
- Les comptes créditeurs comprennent un montant de 2 031 197 \$ (897 260 \$ pour 2006) à payer à la SCFEEG.

### 6. Programmes de subventions gouvernementales

#### Subventions canadiennes pour l'épargne-études

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire au moyen du programme de Subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCEE) versée en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, elle se limitait à 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCEE additionnelle peut s'ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCEE cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat A.F.E. et si certains critères établis par le gouvernement fédéral sont respectés, la SCEE, et les produits financiers cumulés correspondants, s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

#### Bon d'études canadien

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un nouveau programme de Bons d'études canadien (BEC) a été instauré pour fournir une source d'épargne pour les études d'enfants de familles à faible revenu.

Tout enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette

### 5. Compte d'épargne des cotisants

Les variations du compte d'épargne des cotisants pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Compte d'épargne des cotisants au début de l'exercice	101 588 903	77 106 282
Dépôts des cotisants	51 700 388	44 705 862
Frais d'adhésion (note 4)	(12 956 132)	(12 238 918)
Frais de dépôt (note 4)	(578 966)	(490 592)
Primes d'assurance (note 4)	(338 995)	(264 583)
Frais pour services spéciaux (note 4)	(154 687)	(140 134)
Retraits de capital à la résiliation ou remboursement de dépôts	(9 390 561)	(7 089 014)
Compte d'épargne des cotisants à la fin de l'exercice	129 869 950	101 588 903

date est admissible au programme de BEC pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance inclusivement.

Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les BEC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les versements maximums du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

### Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en vertu du régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (REECA), le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) de chaque enfant né en Alberta en 2005 ou plus tard.

Les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents résidents de l'Alberta ou adoptés par des résidents de l'Alberta sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont un parent ou tuteur devient par la suite résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

### 7. Impôts sur le revenu

Les produits financiers tirés du compte d'épargne des cotisants sont actuellement exonérés d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les paiements d'aide aux études, y compris la totalité des produits financiers cumulés, effectués aux personnes désignées seront inclus dans leur revenu aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)..

Les cotisants ne peuvent déduire leurs cotisations aux fins fiscales. Ces cotisations ne sont pas imposables entre les mains des cotisants, si elles leur sont remboursées, ni entre celles des personnes désignées lorsqu'elles leur sont versées.

### 8. Instruments financiers

Les instruments financiers du régime, soit l'encaisse et les placements à court terme, les comptes débiteurs, les intérêts courus et les comptes créditeurs sont comptabilisés à la juste valeur laquelle, à moins d'indication contraire, se rapproche du coût. Les placements sont constatés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 2. Selon la direction, le régime n'est pas exposé à un risque important de change. Quant aux placements dans des titres à revenu fixe, comme les obligations et les placements à court terme, ils sont intrinsèquement soumis aux risques de fluctuation des taux d'intérêt. La direction minimise le risque de crédit associé au placement en s'assurant que ces actifs financiers sont émis par des institutions ayant une cote de crédit élevée. ■